



## INSTALLATION D'UN PYLÔNE RELAIS-ANTENNE PAR L'OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE MOBILE ORANGE ALLÉE DES MOUETTES À FORT BLOQUÉ

Le **28 avril 2012**, l'AEP a été informé par un riverain, Patrice Le Rallec, de l'installation en cours d'un pylône devant servir de relais-antenne pour les mobiles de l'Opérateur ORANGE sur la parcelle où est déjà implanté le local technique de France Télécom

*« A « bout portant » (10 à 20 mètres ) des maisons proches et des chambres à coucher ... et à moins de 300 mètres de l'école ...*

*La mairie contactée déclare ne pas avoir délivré de permis de construire.*

*Selon les installateurs, c'est le point le plus haut du Fort Bloqué, soit plus 2 mètres ! ... », nous écrit-il.*

Cette Antenne-Relais doit certes permettre à l'Opérateur de téléphonie mobile d'améliorer les liaisons de ses nombreux clients, à Fort Bloqué et sans doute bien au-delà. Mais cette installation s'est faite sans aucune information préalable des résidents de Fort Bloqué ni de la part de l'Opérateur ni de la Mairie pour répondre aux inquiétudes des riverains. Tant et si bien que les riverains de ce pylône ( ... jusqu'à quelle distance?) se demandent à quels rayons ils vont être cuits ... et en plus notre Ecole René Guy Cadou est à moins de 200 mètres !  
Démocratie naturellement participative !

Ces riverains et l'AEP ne contestent pas l'intérêt technique d'un tel relais ... beaucoup sont clients de cet Opérateur ... mais se posent normalement des questions au sujet des risques encourus et surtout, pourquoi installer ce relais en plein centre du village et non à l'écart des zones habitées ?

Plusieurs personnes particulièrement inquiètes pour leur santé, adhérentes ou non, ont contacté l'AEP pour venir à leur aide.

**14 juillet** : Le Télégramme, contacté par un membre de l'AEP, présente un article sur le sujet avec un avis du Directeur de Cabinet ... enquête en cours ! ([voir article](#))

**14 juillet** : intervention auprès du Maire de Ploemeur, par lettre recommandée, de Bernard Le Pogam, inquiet particulièrement pour la santé des proches riverains.

**3 août** : le 1er Adjoint au Maire de Ploemeur répond à une intervention écrite ([voir Lettre du 3 août](#))

*« Cette installation ... n'a pas à faire l'objet d'une autorisation ...mais ... information préalable de la Commune ». Pas de trace de ce document adressé par l'opérateur en février mais retransmis le 26 juillet.*

*« Nous avons demandé à l'opérateur de nous fournir au préalable les éléments de mesures de champs électromagnétiques effectués par un organisme agréé... Nous pourrions alors vérifier la conformité de l'installation et le respect de la réglementation sur les seuils d'exposition du public et notamment des établissements scolaires. Si tel est bien le cas ( **sic mais quel cas ?** ), nous lui demanderons d'informer les riverains. Dans le cas contraire, nous nous opposerons à sa mise en service. »*

Autrement dit : polluez d'abord, faites vérifier et ensuite on décidera !!!

**16 août** : nouvelle lettre de Bernard Le Pogam à la Mairie rappelant les consignes du Mémento à l'usage des Maires, guide des relations entre opérateurs et communes et présentant la proximité des maisons autour du pylône.

**16 août** : lancement d'une « pétition contre la poursuite de l'insallation » de cet émetteur au 4 rue des Mouettes, initiée par les riverains eux-mêmes et que l'AEP appuie. Au 18 août, 34 signatures ont déjà été recueillies et d'autres fiches sont déposées au Tamaris et au Lagon .  
( [voir modèle de la pétition](#) )

**22 août** : Le Télégramme « AEP Pétition contre une antenne ([voir article](#))